



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
des ressources humaines**

**Bilan provisoire de la campagne 2022 de qualification aux fonctions de  
maître de conférences et de professeur des universités**

*(Données provisoires au 15 juin 2022)*

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL  
DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES  
Service des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Sous-direction de la gestion prévisionnelle et des affaires statutaires, indemnitaires et réglementaires  
DGRH A1-1 – Falilath Adedokun

Juillet 2022

## Les candidatures examinées et les qualifications par corps

Au 15 juin 2022, le CNU a examiné **11 053 candidatures** à la qualification aux fonctions de maître de conférences (MCF) et **578** aux fonctions de professeur des universités (PR). À noter qu'un candidat peut déposer plusieurs dossiers afin de s'inscrire au titre de plusieurs sections du CNU et/ou au titre des deux corps d'enseignants-chercheurs. Le CNU a ainsi délivré **6 977 qualifications** aux fonctions de MCF à **5 328 personnes et 342 qualifications** aux fonctions de PR à **268 personnes (figure 1)**. Par rapport aux résultats définitifs de 2021, le nombre de dossiers examinés ainsi que le nombre de qualifications délivrées sont en baisse tant pour les fonctions de MCF (respectivement -12 % et -10 %) que pour celles de PR (respectivement -19 % et -23 %). Ainsi, l'importante baisse des qualifications aux fonctions de PR constatée en 2021, avec la mise en œuvre de la loi de programmation de la recherche (LPR)<sup>1</sup>, se poursuit cette année.

En outre, parmi les candidats aux fonctions de MCF dont les dossiers ont été examinés, 73 % ont obtenu au moins une qualification contre 68 % pour ceux aux fonctions de PR.

### ① Bilan provisoire de la campagne de qualification 2022

	MCF	PR	MCF + PR	Pour mémoire <sup>1</sup>		Total	
				MCF MNHN	PR MNHN		
Hors section <sup>2</sup>	990	50	1 040	22		1 062	8,9%
Dispense refusée <sup>3</sup>	141	45	186	4	4	194	1,6%
Absence à l'audition <sup>4</sup>	2		2			2	0,0%
Non qualifié	2 943	141	3 084	41	6	3 131	26,3%
Qualifications non délivrées (a)	<b>4 076</b>	<b>236</b>	<b>4 312</b>	<b>67</b>	<b>10</b>	<b>4 389</b>	<b>36,9%</b>
Qualifications délivrées (b)	<b>6 977</b>	<b>342</b>	<b>7 319</b>	<b>182</b>	<b>4</b>	<b>7 505</b>	<b>63,1%</b>
Qualifiés* (en personnes physiques)	5 328	268	5 566	120	3	5 582	
DOSSIERS EXAMINÉS (a)+(b)	<b>11 053</b>	<b>578</b>	<b>11 631</b>	<b>249</b>	<b>14</b>	<b>11 894</b>	<b>100,0%</b>
Candidats dont les dossiers ont été examinés* (personnes physiques)	7 336	394	7 660	143	8	7 670	

Source: MESRI-DGRH A1-1, ANTARES, données au 15/06/2022

<sup>1</sup> Les qualifications au titre du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) sont présentées à titre d'information, car délivrées au cours de la même campagne, par les mêmes instances et souvent aux mêmes personnes ayant candidaté à une qualification PR ou MCF.

<sup>2</sup> Le dossier de candidature ne relève pas du champ disciplinaire de la section qui l'a examiné.

<sup>3</sup> La demande de dispense de diplôme non accordée par la section.

<sup>4</sup> Absence à l'audition dans le cadre de la procédure dite de « l'appel au groupe », cf. art 24 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984.

(\*) Note de lecture : le total en ligne (5 566) est égal à : 5 328 + 268 - 30 car 30 qualifiés l'ont été dans les deux corps. Mêmes remarques pour les candidats : 70 dossiers ont été examinés dans les deux corps.

Cette année, 5 536 personnes ont été qualifiées dans un seul corps. Parmi elles, **1 362, soit 25 %, sont qualifiées dans plusieurs sections** (20 % ont une double qualification, 4 % en ont trois et 1 % de quatre à cinq qualifications) (figure 2). En outre, 30 personnes ont été qualifiées à la fois aux fonctions de MCF et de PR.

### ② Les qualifiés dans un seul corps selon le nombre de qualifications obtenues

Nombre de qualifications	MCF (Nb de personnes)		PR (Nb de personnes)		Effectif de personnes	% de l'effectif total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
1 qualification	1 764	2 221	56	133	4 174	75,4%
2 qualifications	501	551	11	33	1 096	19,8%
3 qualifications	108	106	1	3	218	3,9%
4 qualifications	20	19	-	1	40	0,7%
5 qualifications	6	2	-	-	8	0,1%
<b>Ensemble</b>	<b>2 399</b>	<b>2 899</b>	<b>68</b>	<b>170</b>	<b>5 536</b>	<b>100,0%</b>

Source : MESRI-DGRH A1-1, ANTARES, données au 15/06/2022

<sup>1</sup> La Loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche (LPR) supprime l'obligation de qualification des maîtres de conférences titulaires souhaitant candidater aux postes de professeurs des universités. Elle introduit également l'expérimentation de la dispense de qualification pour le recrutement dans le corps des MCF.

## Évolution des qualifications selon le groupe disciplinaire

Le taux de qualification (nombre de qualifications délivrées / nombre de dossiers examinés) est de **63 %** pour la qualification aux fonctions de MCF contre **59 %** pour celle aux fonctions de PR (62 % pour chacun des deux corps en 2021).

Les taux de qualification varient également selon le groupe disciplinaire. Le groupe « Droit et science politique » enregistre, comme les années précédentes, les taux de qualification les plus faibles : 12,5 % pour les PR et 34 % pour les MCF. Les taux les plus élevés sont observés pour les MCF en « Sciences de la terre » (83 %) puis en « Physique » (76 %), et pour les PR, en « Mathématiques et informatique » (79 %) puis en « Mécanique, génies mécanique et informatique » (78 %) (figure 3).

Le nombre de qualifications aux fonctions de MCF a diminué par rapport à 2021 dans presque tous les groupes disciplinaires notamment en « Pharmacie » et dans le groupe « Interdisciplinaire » (respectivement -24,5 % et -22 %). Dans les « Autres sections de santé », il passe de 48 à 28 qualifications.

Pour la qualification aux fonctions de PR, les taux d'évolution par groupes disciplinaires sont à analyser avec précaution en raison des faibles effectifs dans les différentes disciplines. Néanmoins, alors que la tendance est à la baisse dans la plupart des groupes, les qualifications ont légèrement augmenté en « Physique » et en « Sciences de la terre ».

### ③ Évolution des qualifications selon le groupe disciplinaire et le corps

	Maîtres de conférences					Professeurs				
	Dossiers examinés		Qualifications		Taux de qualification provisoire 2022 <sup>(1)</sup>	Dossiers examinés		Qualifications		Taux de qualification provisoire 2022 <sup>(1)</sup>
	Provisoires 2022	Evolution 2021/2022	Provisoires 2022	Evolution 2021/2022		Provisoires 2022	Evolution 2021/2022	Provisoires 2022	Evolution 2021/2022	
Groupe 1 : Droit et science politique	684	- 16,9%	231	- 11,2%	33,8%	16	+ 0,0%	2	NS	12,5%
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	563	- 20,0%	300	- 14,0%	53,3%	34	- 41,4%	13	- 48,0%	38,2%
Groupe 3 : Langues et littératures	1 262	- 8,5%	804	- 0,7%	63,7%	42	- 4,5%	24	+ 4,3%	57,1%
Groupe 4 : Sciences humaines	2 368	- 13,4%	1 501	- 11,3%	63,4%	103	- 15,6%	57	- 12,3%	55,3%
Groupe 5 : Mathématiques et informatique	1 116	- 8,8%	758	- 7,8%	67,9%	70	- 40,7%	55	- 40,2%	78,6%
Groupe 6 : Physique	463	- 2,3%	350	- 1,7%	75,6%	48	+ 23,1%	32	+ 23,1%	66,7%
Groupe 7 : Chimie	572	+ 0,0%	355	- 0,8%	62,1%	34	+ 25,9%	17	- 22,7%	50,0%
Groupe 8 : Sciences de la terre	438	- 2,7%	362	- 2,9%	82,6%	23	+ 35,3%	13	+ 18,2%	56,5%
Groupe 9 : Mécanique, génies mécanique et informatique	1 324	- 4,3%	862	- 3,4%	65,1%	100	- 15,3%	78	- 6,0%	78,0%
Groupe 10 : Biologie et biochimie	1 272	- 19,8%	924	- 20,5%	72,6%	64	- 40,7%	37	- 49,3%	57,8%
Pharmacie	207	- 23,9%	151	- 24,5%	72,9%	8	- 20,0%	1	NS	NS
Groupe 12 : Interdisciplinaire	685	- 22,0%	337	- 22,0%	49,2%	22	- 15,4%	7	- 46,2%	31,8%
Autres sections de santé	73	- 31,1%	28	- 41,7%	38,4%	9	NS	3	NS	NS
Théologie	26	+ 13,0%	14	+ 27,3%	53,8%	5	NS	3	NS	NS
<b>Ensemble</b>	<b>11 053</b>	<b>- 12,3%</b>	<b>6 977</b>	<b>- 10,1%</b>	<b>63,1%</b>	<b>578</b>	<b>- 19,0%</b>	<b>342</b>	<b>- 22,6%</b>	<b>59,2%</b>

Source : MESRI-DGRH A1-1, Galaxie ANTARES, novembre 2021 (résultats définitifs de la campagne 2021), juin 2022 (résultats provisoires de la campagne 2022).

(1) Note de lecture : en « Droit et science politique », parmi les candidatures aux fonctions de MCF, 33,8% ont été qualifiées.

## La qualification des femmes

Au total, **3 214 qualifications aux fonctions de MCF, soit 46,1 % des qualifications, ont été délivrées à des femmes**. Cette part reste stable (46,7 % en 2021) et proche de la proportion de leurs candidatures (46,2%). Toutefois, les parts des qualifications féminines sont variables selon les groupes disciplinaires. Ainsi, elles sont plus faibles en « Physique » et en « Mathématiques et informatique » (respectivement 24 % et 25,5 %), et plus élevées en « Langues et littératures » (64 %) et en « Pharmacie » (62 %). Ces proportions sont également proches de celles des dossiers féminins examinés dans ces disciplines (figure 4).

Au global, le taux de qualification aux fonctions de MCF des femmes et celui des hommes sont très proches, avec cette année un taux un peu plus élevé pour les hommes (63,3 % contre 62,9 %). Elles sont davantage qualifiées que les hommes principalement dans les disciplines relevant du droit, des sciences humaines et sciences de la terre.

En ce qui concerne la qualification aux fonctions de PR, 94 qualifications, soit seulement 27,5 % des qualifications, ont été délivrées à des femmes. Leur taux de qualification est de 51% contre 63% pour les hommes, soit un écart de 12 points. Les données sexuées par discipline pour ce corps sont peu significatives à cause de la faiblesse des effectifs dans les différentes disciplines.

#### ④ Qualification des femmes par corps et groupe disciplinaire

	Maîtres de conférences					Professeurs				
	Dossiers examinés		Qualifications		Taux de qualification des femmes <sup>(2)</sup>	Dossiers examinés		Qualifications		Taux de qualification des femmes <sup>(2)</sup>
	Femmes	Part de dossiers féminins	Femmes	Part des qualifications féminines <sup>(1)</sup>		Femmes	Part de dossiers féminins	Femmes	Part des qualifications féminines <sup>(1)</sup>	
Groupe 1 : Droit et science politique	281	41,1%	102	44,2%	36,3%	9	56,3%	-	NS	0,0%
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	246	43,7%	128	42,7%	52,0%	12	35,3%	3	23,1%	25,0%
Groupe 3 : Langues et littératures	797	63,2%	513	63,8%	64,4%	31	73,8%	18	75,0%	58,1%
Groupe 4 : Sciences humaines	1 239	52,3%	810	54,0%	65,4%	45	43,7%	23	40,4%	51,1%
Groupe 5 : Mathématiques et informatique	314	28,1%	193	25,5%	61,5%	10	14,3%	7	12,7%	70,0%
Groupe 6 : Physique	128	27,6%	85	24,3%	66,4%	3	6,3%	1	3,1%	NS
Groupe 7 : Chimie	245	42,8%	153	43,1%	62,4%	8	23,5%	5	29,4%	62,5%
Groupe 8 : Sciences de la terre	154	35,2%	135	37,3%	87,7%	6	26,1%	2	15,4%	33,3%
Groupe 9 : Mécanique, génies mécanique et informatique	401	30,3%	268	31,1%	66,8%	18	18,0%	15	19,2%	83,3%
Groupe 10 : Biologie et biochimie	753	59,2%	536	58,0%	71,2%	23	35,9%	14	37,8%	60,9%
Pharmacie	130	62,8%	93	61,6%	71,5%	6	75,0%	-	NS	0,0%
Groupe 12 : Interdisciplinaire	365	53,3%	178	52,8%	48,8%	8	36,4%	3	42,9%	37,5%
Autres sections de santé	44	60,3%	15	53,6%	34,1%	3	33,3%	1	NS	NS
Théologie	9	34,6%	5	35,7%	55,6%	2	40,0%	2	NS	NS
<b>Ensemble</b>	<b>5 106</b>	<b>46,2%</b>	<b>3 214</b>	<b>46,1%</b>	<b>62,9%</b>	<b>184</b>	<b>31,8%</b>	<b>94</b>	<b>27,5%</b>	<b>51,1%</b>

Source : MESRI-DGRH A1-1, ANTARES, données au 15/06/2022.

(1) Note de lecture : en « Droit et science politique », 44,2% des qualifications aux fonctions de MCF ont été délivrées à des femmes.

(2) Note de lecture : en « Droit et science politique », parmi les candidatures féminines aux fonctions de MCF, 36,3% ont été qualifiées.

**En rouge** les situations « favorables » aux femmes : taux de qualification des femmes > taux de qualification des hommes.

Les publications du département DGRH A1-1 sont consultables sur le site internet du ministère sur la page « Bilans et statistiques » à l'adresse suivante :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html>